Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 1 dhou-elhajja 1440
2 Août 2019

N° 77

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2938**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2938**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2942**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2945**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2947**
Avis aux créanciers..... **2954**
Convocations
Sociétés anonymes **2955**
Autres sociétés **2959**
Divers
Avis au public..... **2960**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Groupement de Développement

Dans le Domaine de l'Agriculture et la Pêche

Suite à la décision de l'assemblée générale constitutive tenue le 22/7/2019 il a été constitué un Groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pèche :

Dénomination : pèche côtière

Zone d'intervention : port de Tabarka

Siège social : port Tabarka

Missions :

- L'augmentation de la productivité des grandes cultures et de l'élevage.

- L'encadrement des adhérents

- L'établissement de relations de coopération et d'échanges d'expériences avec les organismes agricoles locaux et à l'étranger.

Président : Imed Triki.

2019C00072SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Changement de la raison sociale de la société

CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA SA

Identifiant unique : X12628

Adresse : Z.I. Bordj Cedria - 2050 Hammam-lif

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mai 2019, enregistré le 7 juin 2019 à la recette des finances de Hammam Chatt sous le n°19500841-Quittance n°M018629. Il a été décidé de changer la raison sociale de la Société : «La Compagnie Tunisienne des Ressorts à Lames «COTREL» à «CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA SA».

Un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sus indiqué et des statuts de la société mis à jour enregistré le 13 mai 2019 à la recette des finances de Hammam Chatt sous le n°19700918-Quittance n°M019079, ont été déposés au Registre National des Entreprises le 18 juin 2019.

2019R01923SANB2

Société Nouvelle de Transport Kerkennah « SONOTRAK »

Société Anonyme au capital de 970.000 Dinars

Siège Social : 179, Avenue Mohamed Hédi KHEFACHA Gare Maritime 3000 Sfax

Registre de Commerce : B 1119221997

Matricule Fiscal : 011252 EAM 000

Suivant Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 2018, enregistré à la Recette des Finances de Sfax le 5 décembre 2018 sous le n° 18805966 quittance n° M06491 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 11 janvier 2019 sous le n° 20191761 il a été décidé ce qui suit:

1. Approbation de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en dehors des délais légaux;

2. L'approbation du rapport de gestion de l'exercice 2017 ;

3. L'approbation des Etats financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 ;

4. L'approbation des conventions figurants dans le rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2017 ;

7. Fixation des jetons de présence aux administrateurs;

8. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2018-2019 et 2020.

2019X01020SANB2

SOCIETE DE TOURISME ET D'ANIMATION «TELEMAQUE»

S.A au capital de 7.252.110 dinars

Siège social : Hôtel ALJAZIRA - Zone Touristique Plage Sidi Mahrez - Houmt-Souk - Djerba

RC : N°B178791996

MF : 307058N AM 000

Affiliation CNSS : 155 517 - 26

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 25/5/2019 enregistré à la recette des Finances de Djerba Houmt - Souk le 3 Juin 2019 sous le n°19802052 quittance n°M055056, 2 exemplaires de dit procès ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous le n°201931163 Bulletin n°102 en date du 27/6/2019.

- Le conseil décide de renouveler le mandat de Monsieur Ezzedine El Kadhi en sa qualité de président directeur général de la société et ce pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022 statuant sur le compte de l'exercice 2021.

- Le conseil renouvelle également à Monsieur Ezzedine El Kadhi la délégation de pouvoirs pour représenter la société et agir en son nom en toutes circonstances et ce pour tout ce qui concerne l'administration générale de la société «Telemaque» de tourisme et d'animation.

2019M00289SANB2

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 D.

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez Djerba

R.C : B 171541996

Affiliation CNSS : 017733 -79

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25/5/2019, enregistré à la recette des Finances de Djerba Houmt Souk le 3 Juin 2019 sous le n°19802051 Quittance n°M055054 dont deux exemplaires du dit procès-verbal ont été déposés au centre National du registre, des entreprises sous le n°201931167

Bulletin n°102 en date du 27/6/2019 les résolutions suivantes ont été adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture,

- du rapport de conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31/12/2018 ;

- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à ce même exercice;

Approuve les états financiers du dit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment les conventions régies par les dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Deuxième Résolution :

L'assemblée générale ratifie la cooptation de madame Sonia El Kadhi en tant qu'administrateur de la société en remplacement du regretté Sadok Anane, et ce pour la période restante de son mandat.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Quatrième Résolution :

1- L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net après modifications comptables de 1 746 947,337 dinars.

En conséquence, il sera servi un dividende de 0D, 500 par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 10 Juin 2019. L'encaissement se fera auprès de la société.

2- L'assemblée générale décide le transfert au compte de réserve facultative d'une partie de «la réserve pour réinvestissement exonéré» devenue disponible en 2018 pour un montant de 61 934,840D et ce, après une période de blocage de 5 ans.

Cinquième Résolution :

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2018 à 28 562,500 DT (brut).

Sixième Résolution :

L'assemblée générale ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'A.G.O du 25/5/2019.

Septième Résolution :

L'assemblée générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

2019M00290SANB2

Société BRIQUETERIE KAROUI SBK

Route de Tataouine Km 23 Bir Lahmar

Matricule Fiscal : 0027104Z/A/M/000

RC : B1107441996

N° d'affiliation CNSS : 122600-89

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 02/7/2019 enregistré à la recette des finances de Bir Lahmar sous numéro n°19800184, Quittance n°M005490, en date du 8/7/2019 et dont un exemplaire a été déposé auprès du greffe du tribunal de première instance de Tataouine en date du 9/7/2019, il a été décidé la désignation de Monsieur Anis Ben Mohamed Karoui, en tant que président Directeur Général de la société avec les pouvoirs nécessaires pour la gestion de la société au nom, en faveur et pour le compte du conseil d'administration et ce dans le cadre de la loi.

2019M00291SANB2

PREMIUM Multiservice - PMS

SA au capital de 200.000DT

Siège social : Rue 18 Janvier 1952, Immeuble Tej 1er étage, Ariana - 2080

Matricule Fiscal : 1249877F/A/M/000

CNSS : 321145-75

Suivant le procès de l'assemblée générale ordinaire en date du 12/4/2019 enregistré à la recette des finances Ariana en date du 17/4/2019 sous le n°19701673 quittance n°M054679 dont deux copies ont été déposées au centre National du registre des entreprises le 23/7/2019 sous le n°201935563, il a été décidé d'approuver les états financiers de l'exercice 2018.

2019402735SANB2

SOCIETE GABESIENNE D'EMBALLAGE

«SOGEMBAL»

S.A. au capital de 5 867 400 dinars

Siège social : GP1 - km 14 l'Aouinet, Metouia - Gabès

MF : 008215Z/A/M/000

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2019, enregistré à la recette des finances, à Matouia - Gabès, le 15 juillet 2019 sous le n°19700443, quittance n°M013846, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Gabès le 17 juillet 2019. Il a été décidé de :

1. Renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle durée de trois (3) ans pour les exercices 2019-2020 et 2021, expirant le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2021.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

- Monsieur Néjib Marzougui ;

- Société N2M Invest;

- Monsieur Hassen Kilani ;

- Monsieur Béchir El Akermi.

2. Renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la Société KPMG représentée par Monsieur Mohamed lmed Loukil, et ce pour une nouvelle période de trois (3) ans pour les exercices 2019 2020 et 2021 qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Suivant procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration réuni le 11 Juillet 2019, enregistré à la recette des finances, à Matouia Gabès, le 15 Juillet 2019 sous le n°19700444, quittance n°M013847, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Gabès le 17 Juillet 2019. Il a été décidé de renouveler le Mandat de Monsieur Néjib Marzougui, en sa qualité de Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

2019402738SANB2

Société Al Kabidha Al Arabia Litaamir

Société anonyme

S.A au capital de : 8.277.300 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord-International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1004335X

Matricule Fiscal : 1004335 XPM 000

En vertu du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire n°9 tenue à Tunis en date du 28 Juin 2019, enregistré à la Recette des Finances Charguia Tunis le 10 juillet 2019 sous le n° 19704250 quittance n° M076034, et déposé au Registre National des Entreprises le 29 juillet 2019 sous le n° 201936567 il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation des rapports d'activités et des états financiers relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

2- L'approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Donner quitus aux Administrateurs pour leur gestion concernant les exercices 2016, 2017 et 2018.

4- L'affectation du résultat aux exercices 2016,2017 et 2018.

5- Ne pas accorder des Jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

2019402740SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Sind Bad Gammarth - SARL

Capital : 70.000 dt 000

Siège social : 105 Avenue Taieb Mehiri Gammarth La Marsa

Restaurant Touristique

MF : 033420XAM000

Registre de commerce : B0151462005

Suivant l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 24/6/2019 à 10h de matin se sont réunis sur convocation du gérant les associées représentant la totalité du capital social :

- Madame Daniela Lancu : Associée

- Mademoiselle Nour Bent Sami Charghi Mineure représentée par sa mère Madame Daniela Lancu : Associée.

- Madame Ghizlan Barhoum Veuve Sami Chargui

Ghizlan Barhoum veuve Sami Chargui est désignée présidente de la séance.

L'assemblée a été enregistrée à la recette des finances à la Marsa sous le n°1973010 reçu n°9776 du 28/6/2019 et au registre national des entreprises sous le n°201932972 du 9/7/2019.

Le capital, de la société Sindbad est de 70 000 dt 000 divisé en 14.000 parts de 5dt000 chacune et à la suite du décès de Sami Chargui associé 13800 parts 5 dt 000 chacune des parts 69000 dt 000 qui va revenir à ses héritiers.

- Madame Nour Chargui 12.075 parts 7/8 60,375 dt 000

- Madame Ghizlan Barhoum Veuve Sami Chargui 1/8 1.725 parts du 8 625 dt 000

- Madame Daniela Lancu détient 200 parts sociales 1 000 dt 000

- Total de capital 70 000 dt 000

- Après discussion les associés ont décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts concernant la nomination des gérantes,

- Mettre fin au mandat de Madame Ingrid Heidi Scholtz en tant que co-gérante et nommés

- Madame Ghizlan Barhoum veuve Sami Chargui co-gérant pour une période illimitée

- Madame Daniela Lancu co-gérant pour une période illimitée.

2019T01146SRLB2

Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2019

ARTEMIS BCS

Société à responsabilité limitée

Non-résidente - Totalement exportatrice

Au capital social de 5.000 Dinars

Siège social : 6, rue Annaba - 1000 Tunis

I.F : 1447472R/A/M/000

Il appert de l'A.G.E. tenue le 30 juin 2019 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur - Tunis le, 16 juillet 2019 sous le n°19502614 quittance n°M62118 et dont deux copies ont été déposées le 26 juillet 2019 au Registre National des Entreprises sous le n°201936220 que les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

Première Résolution :

Dissolution de la société par anticipation, conformément aux stipulations des articles 25 et 26 des statuts sociaux.

Deuxième Résolution :

Désignation de Monsieur Michel DELATTRE, en sa qualité de gérant de la société, liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des opérations de liquidation.

Troisième Résolution :

Pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

2019T01149SRLB2

Cession de parts sociales et mise à jour des statuts

Société Salotti Italia Design

SARL au capital social de 100.000 DT

RC : B012892009

MF : 1080352Z/B/M/000

En vertu du PV d'AGE du 19 juin 2019, enregistré le 28 juin 2019 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, sous la quittance n°M099475 et deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 30/7/2019 sous le n°201936722, il a été approuvé :

1) L'acte de cession de parts sociales en date du 18 juin 2019 enregistré le 15/7/2019 à la recette de la Marsa sous le n°19704212 et sous la quittance n°M105402, suivant lequel Monsieur Kanoun Moncef a cédé sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Venturo Nicola cinq cent et une (501) parts sociales de (100 DT) dinars lui appartenant dans la société Salotti Italia Design.

2) L'acte de cession de parts sociales en date du 18 juin 2019 enregistré le 15/7/2019 à la recette de la Marsa sous le n°19704213 et sous la

quittance n°M105409, suivant lequel Monsieur Kanoun Samir a cédé sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Venturo Nicola neuf (9) parts sociales de (100 DT) dinars lui appartenant dans la société Salotti Italia Design.

La société a décidé la mise à jour des statuts et la modification de l'article 6 qui prévoit que le capital social de 100.000 DT divisé en mille (1.000) parts sociales de cent dinars (100 DT) chacune réparties en 510 parts appartenant à Mr Nicola Venturo et 490 parts appartenant à Mr Domenico Francesco Venturo.

2019R01937SRLB2

Cession de parts

Sté Selma de Vente des Tissus en Gros «SSVT GROS» - Sarl

Siège social : Rue Al Hamra cité Turki - Imm Ahmadi 4000 Sousse

MF : 1502029/N/A/M/000

Suivant acte de cession, et pv de l'A.G.Extraordinaire en date du 12/12/2017, enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 8/3/2018 sous le n°18100874-1800873 Quittance n°M000972000971, dont deux copies de chacune ont été déposées au greffe du tribunal de Sousse le 23/5/2018 sous le n°201826972 Dépôt n°D091722017, il a été mentionné : La cession et l'approbation de la cession de toutes les parts sociales de Mr Hamza Meddeb (150 parts) au profit du nouveau associé Mr Hassen Chebbi.

2019S00856SRLB2

Cession de parts sociales

Sté UNIONGOLD TEXTILES

S.A.R.L au capital de 5 000 DT

Z.I. Akouda Rte de Tunis Akouda Sousse

1- Suivant acte de cession des parts sociales en date du 24/01/2014 enregistré à la Recette des Finances des enregistrements des actes de sociétés de Sousse le 8/7/2014 sous le n°14101704 Quittance n°M001950, Messieurs HARALAMBOUS JOHN et KONIAS GEORGIOS, cèdent la totalité des parts qu'ils détiennent (50 parts) dans la société UNIONGOLD TEXTILES aux Messieurs CONSTANTINOU CHRISTAKIS, MARIUS TUDOR IONEL et KONIAS Argyris.

2- Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 20/01/2014, enregistré à la recette des finances des enregistrements des actes des sociétés de Sousse le 19/02/2014, sous le n°14800498 Quittance n°M00562, les associés ont décidé à l'unanimité l'approbation de la cession des 50 parts appartenant aux Messieurs HARALAMBOUS JOHN et KONIAS GEORGIOS, dans la société UNIONGOLD TEXTILES aux Messieurs CONSTANTINOU CHRISTAKIS, MARIUS TUDOR IONEL et KONIAS ARGYRIS.

Deux exemplaires de l'acte de cession des parts sociales et du PV ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, le 17/7/2019, sous le n°201934541.

2019S00857SRLB2

Société «KAVIRA» - SARL

Rue 01 janvier 1955 Kalaa Kebira 4060 Sousse

RC : B1148381997

MF : 0010499 y

N° CNSS : 44950 - 39

Le tribunal de 1ère instance de Sousse 2 a décidé le 4/7/2019 la cession de l'entreprise à celle qui a présenté la meilleure offre la société PRODE ELEC Tunisie au prix de trois millions et deux cent milles dinars (3.200.000,000 DT).

2019S00893SRLB2

SOCIETE MARBRERIE KALBOUSSI SARL

CAPITAL 200.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Z.I AKOUDA Km 133 GP1 SOUSSE -TUNIS

RC N° B91135742014

Code T.V.A 1357649 Y/A/M000

Suivant procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 Juin 2019, enregistré le 10 Juillet 2019, à la recette des finances d'Akouda sous le N° 19501065, quittance N°M024712 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sousse 2 le 29 Juillet 2019 sous le N°201936583.

Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital de cinquante mille dinars (50000 Dinars), en numéraire pour le porter à deux cent cinquante mille Dinars (250000 Dinars) et la création de 500 parts sociales nouvelles de 100 Dinars chacune à souscrire et à libérer intégralement par Mohamed ben Salem KALBOUSSI.

- Suppression du droit préférentiel de souscription

- Modification de l'article 9 des statuts

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019S00898SRLB2

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22/06/2019

SOCIETE MAGHREBINE DES TRAVAUX ET DE COMMERCE SMTC "KHROMIR" SARL

CAPITAL SOCIAL 337 000 DT

SIEGE SOCIAL : 12 RUE EGYPTE TUNIS 1002

IDENTIFIANT UNIQUE : 0929928B

En vertu d'un PV d'AGE daté du 22/06/2019 et enregistré le 25/06/2019 à la recette des finances rue d'Autriche sous le n°19702769, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1ère résolution : L'assemblée a décidé de faire le coup d'accordéon en réduisant le capital par absorption des pertes cumulées qui s'élèvent à six cent quarante et un mille et cent quinze dinars et huit cent soixante-huit millimes (641 115.868DT) à la date de cette assemblée et de le porter à trois cent mille dinars (300 000 DT), et ce par apports en numéraires et/ou par conversion de dette envers l'associé majoritaire MR SLIM HOUKI dont le compte courant y afférent accuse un solde créditeur au 31/12/2018 de sept cent soixante-sept mille neuf vingt-quatre dinars et 957 millimes (767 924.957).

2ème résolution : Conformément aux dispositions de l'article 131 du CSC, chaque associé aura le droit de participer à l'augmentation du capital proportionnellement à ses parts. Le droit de souscription des associés doit être exercé dans un délai de vingt et un (21) jours à partir de la date

présente assemblée. Passé ce délai, l'associé est considéré comme ayant renoncé à son droit de participer à l'augmentation dans ce cas, les parts sociales nouvelles non souscrites seront réparties entre les associés dans un délai de vingt et un jours (21) et proportionnellement à leurs parts sociales dans la société.

3ème résolution : Approbation des cessions des parts sociales entre les associés sans réserves ni contestations.

4ème résolution : Renouvellement du mandat du gérant actuel Mr SLIM HOUKI pour les cinq (5) prochains exercices à compter de l'exercice 2019.

5ème résolution : Transfert du siège social du 2 rue d'Egypte 1002 Tunis au 06 rue d'Autriche 1er étage, bureau n°6 ,1002 Tunis. (Domiciliation chez le comptable Mr Ahmed Joubeir)

2019402750SRLB2

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22/06/2019

SOCIETE MAGHREBINE DES TRAVAUX ET DE COMMERCE SMTC "KHROMIR" SARL

CAPITAL SOCIAL 337 000 DT

SIEGE SOCIAL : 12 RUE EGYPTE TUNIS 1002

IDENTIFIANT UNIQUE : 0929928B

En vertu d'un PV d'AGO daté du 22/06/2019 et enregistré le 25/06/2019 à la recette des finances rue d'Autriche sous le n°19702768, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité

1ère résolution : Ratification du retard pour la tenue de l'Assemblée des exercices allant de 2008 à 2017.

2ème résolution : Approbation du rapport de la gérance pour les exercices allant de 2008 à 2018.

3ème résolution : Acceptation et approbation sans réserves du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2008

4ème résolution : Approbation des états financiers pour les exercices allant de 2008 à 2018 sans réserves ni contestations.

5ème résolution : Affectation des résultats comptables des exercices allant de 2008 à 2018 dans le compte «résultats reportés» qui accuse un solde débiteur, à la date de cette assemblée, s'élevant à 641 115,868 DT

6ème résolution : l'assemblée donne quitus définitif et irrévocable au gérant Mr SLIM HOUKI, pour toute sa période de gestion.

2019402751SRLB2

AUTRES SOCIETES

Adoption du statut

Type du Groupement de Développement

Agricole et de la pêche

Pour le Groupement de développement agricole et de la pêche El Mostakbel

Le 12/6/2008 à la délégation de Msaken, s'est tenu l'assemblée générale de constitution du Groupement de Développement Agricole et de la pêche El Mostakbel. Les adhérents ont adopté le nouveau statut type de groupement de développement agricole et de la pêche objet du décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23 Août 1999 et ce conformément à la loi n°24 de l'année 2004 en date de 15 mars 2004 révisant et complétant la loi n°43 de l'année 1999 en date du 10 mai 1999 régissant les groupements de développement agricole et de la pêche et conformément au procès-verbal de cette assemblée le nouveau GDA s'appelle Groupement de développement agricole et de pêche El Mostakbel.

2019S00895SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 19/07/2019, enregistré à la recette des finances Rue de Maghreb, Jendouba le 22/07/2019, sous le n° 19201413 reçu n° M032396, Monsieur Mohamed Ben Sassi SEDIRI a vendu à Monsieur Ahmed Ben Jawadi Rebhi, la totalité du fonds de commerce, vente des produits de photographie et accessoires, et ce avec toutes ces composantes matérielles et morales, sis à Rue Ennarjes Jendouba, Immeuble Mohamed Abidi.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à L'acheteur, à l'adresse du fonds. Prés cité sis à Rue Ennarjes Jendouba, Immeuble Moharned Abidi, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux ECHOUROUK et le QUOTIDIEN en date du 31/07/2019.

2019T01154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette de la goulette le 5/7/2018, quittance 74237, n° 18204399, Mustapha Maaref a vendu à Sofiene ben Mahjoub et Beji ben chrouda le fonds de commerce «restaurant Sofra» sis au 105 av khaled ibn walid l'Aouina Tunis moyennant soixante mille dinars.

Les oppositions se font chez le vendeur à la rue Osmane Bahri Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien daté le 27/07/2019

2019T01156FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Avec un acte de donation rédigé par notaire Hanen Chargui et Boutheina Hasnaoui enregistré à la recette des finances de Béja le 28/2/2019 reçu n°M012526 Zahra Djebi son adresse Djeba Thibar Béja a donné à Amani Rezgui son adresse Djeba Thibar le fonds de commerce situé au n° 14 janvier 9022 Thibar Beja pour activité du commerce (vente de produits alimentaire en facilité) les oppositions se font dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Amani Rezgui à son adresse indiquée dans le délai de 20 jours et a été publié dans deux journaux en arabe et en français le 25/6/2019.

2019R01919FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing enregistré le 25/6/2019 à la recette des finances de Hammam-chatt quittance n°M022753 enregistrement n°19201162. Mohammed Ben Bechir Ben Mohammed Houni a vendu la totalité du fonds de commerce qui consiste à restaurant et pizzeria sis au rez-de-chaussée de l'immeuble «morjen2» escalier d n°66 Borj Cedria à Mr Ali Ben Hammadi Ben Mohammed Houni.

Les oppositions seront devant le cabinet de maître Ibtissem Oueslati Ben Ghalia 6 rue Bizerte Ben Arous.

Location publiée dans «Achorouk» le 25/6/2019.

2019R01920FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux Termes d'un acte sous seing en date du 24/7/2019 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 24/7/2019 quittance n°M064633 enregistrement n°19202962 Mr Ben Amor Khoubaieb a vendu à Mr Rekik Houssem la totalité du fonds de commerce dont le siège est situé à Rue 20 Mars lotissement 2199 El Mourouj 4 Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse au 34 Rue Hassen El Marakchi cité El Faouz El Mourouj 5 dans le délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cet avis publié au journal Echourouk le 28/7/2019.

2019R01922FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation en date le 18/7/2018 enregistré à la recette des finances d'El Mourouj par le biais de journal mensuel du notaire; monsieur Kamel Bouani cin numéro 04644568 a donné à monsieur Zouhair Bouani cin numéro 04650725 un fonds de commerce d'une boucherie sise exploitée au 4 rue num 10100 Kabaria Tunis avec tout ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au JORT à l'adresse du fonds donné.

2019R01929FCCC2

Promesse de Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 6/7/2019, les héritiers de feu Malika Chbil qui sont Mounir Chbil, Yassine Chbil et Alia Chbil élisant domicile au n°32 rue Abdelwahed Hamda El Menzah 9, ont promis de céder la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité d'exploitation de Pharmacie sis au numéro 18 rue de Rome Tunis, inscrit au registre de commerce auprès du registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0723840E, à Mr Haykel Chaabouni demeurant à la résidence El Badr 7 Rue de la liberté el Menzah 5 Ariana. Toute opposition doit être déposée dans un délai de vingt jours à partir de la présente annonce entre les mains de Maître Fatma Bouassida Triki, avocate demeurant au Centre Urbain Nord, Yesmine Tower, Bloc B bureau B 4-3 Tunis 1082.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 27/7/2019.

2019R01938FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 26-06-2019 enregistré à la recette des finances avenue de l'Independence Sousse n°37428, numéro d'enregistrement 19202058, Mr Mouldi ben Mokhtar ben Ammar Yousfi titulaire de la CIN numéro 05546499 a cédé à Mme Soumaya ben Mohammed ben Saleh Hadaji, titulaire de la CIN numéro 05593375 toute la totalité du fonds de commerce consistant en la vente et achat des chaussures et des vêtements confectionnés sis à rue Dr Moro Sousse.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au bureau de Maitre Sawsen Salem, situé rue Taher Sfar immeuble ben Dhiab étage 3 bureau N 10 Sousse suivant l'insertion de cet article au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019S00899FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Suivant Acte SSP de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 30/07/2019 sous n°19202007 Quittance N°M054714, Mr Abderrazek ALAOUI, titulaire de la CIN n°09700069 a vendu et cédé à Mr Ahmed LAMOUCHI, titulaire de la CIN n° 09704253 la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Fast Food (I.U : 1520794Y). sis au Local n°06 et 07 rue Najib Mahfoudh - Sahloul Sousse avec leurs éléments corporeles et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux quotidiens «Echourouk » et « Le Quotidien» du 31/07/2019.

2019S00901FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Maitre Turki Malek et son collègue avise le public qu'ils ont rédigé un contrat de donation d'un fonds de commerce daté le 21 juillet 2019 de Salma Bent Abdelhamid Maalej au profit de son mari Yecine Kammmoun de la totalité du fonds de commerce vente de parabole et de produit électroménager avec ses constituants matériels et morals situé route de Tunis km4 sakit ezzit Sfax identifiant unique 0807547Q rédigé au N 103 publié au Journal quotidien Chourouk le 27 juillet 2019 .

Toute opposition doit être faite dans les délais légaux au bureau du Maitre Turki Malek rue Slim Charfi N14 ville traditionnelle 3001 Sfax.

2019X01019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 10/7/2019 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 11/7/2019 sous le n°19203150 quittance n°M097559, Mr Anouar Ben Kamel Mhadhbi titulaire de la CIN n°06494769 a vendu à Mr Yassine Ben Amara Ben Ali Rhouma titulaire de la CIN n°06481687 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels,

exploité au local sis à Av Amor Zayenne Hammamet Nabeul à usage de vente de portable et ses compléments.

Publier au journal La Presse le 30/7/2019.

2019N00486FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01 juillet 2019 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 3 juillet 2019, Monsieur Bouraoui Ben Hassan Ben Othman Bousandel a concédé à Monsieur Riadh Ben Chokri Ben Ali Hdidan, l'ensemble du fonds de commerce exploité au sis 5 avenue Hédi Nouira, Menzel Bourguiba, Bizerte, paru dans deux quotidiens «Achourouk» en langue arabe et «Le Quotidien» en langue française, en date du 27 juillet 2019.

Toute contestation doit être notifiée à l'adresse de l'exploitation, dans les délais de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2019W00237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous signé privé signature légalisé le 13 avril et 03 mai 2019 et enregistré à la recette des finances d'el menzah 6 en date du 19 juillet 2019 sous le numéro 19204353 quittance n° 109065, monsieur Med Khalil ghazzai cède à madame Islem Redissi la totalité du fonds de commerce, destiné à la vente du prêt à porter au détails et sis .au n°9 rue Ahmed Telili Menzah 5, Ariana.

Les oppositions sont recevables au cabinet du rédacteur d'acte Maitre Moez Bouras, sis au 35 avenue de Paris, Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux la presse et el sahafa.

2019402739FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date de 15-7-2019 et enregistré à la recette des finances de Teborba le 24-7-2019 quittance N° M 032661 enregistrement N° 19200972 Les héritiers de Béchir ben Ahmed ben Hamza qui sont Mohamed Moncef, Mahmoud; Ahmed et Nour Elhouda ont vendu à Narjes bent Elhedi Bourguiba le fonds de commerce situé au N 22 Rue Farhat Hached Tebourba prix 14000.D000. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu maitre khazri Fathi n 90 rue Dr Kassab Jedeida Manouba et ce dans les 20 jours à compter du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Elchourouk" le 28/07/2019.

2019402741FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 19 juillet 2019 enregistré à la recette des finances de Bab Souika en date du 22 juillet 2019, quittance M059973, n° d'enregistrement 19201832, Mr Ala ben Amara ben Naceur Khadhraoui CIN 14224310 a vendu à Mme Kawther Bent Mohamed El Aid ben Hawem Manai CIN 08022692 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels; consistant en un local à usage de commerce sis au 12 rue souk ejdid Tataouine Tunis.

Le prix de la vente est consigné entre les mains de l'Acheteur.

Toutes les oppositions seront reçues au domicile élu à la société Best Recovey Services sis à 67 Avenue Habib Bourguiba centre Farah 4éme étage bureau B22 Ariana 2080 dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal le quotidien du 30/07/2019.

2019402748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 20/05/2019 et enregistré à la recette des finances de la cité administrative de l'Ariana, en date du 03/06/2019, suivant quittance n°M1080535, Monsieur Fathi NEBLI, titulaire de la carte d'identité nationale n°01271465, a cédé à Monsieur Abdelhamid SEDIRI, titulaire de la carte d'identité nationale n°04613521, la totalité du fonds de commerce situé au 20, avenue Habib Bourguiba (Ariana), avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront acceptées à l'étude de Maitre Kaïs BOUSELMI, avocat, 01 avenue Ahmed Khobthani, Imm. «Ben Fredj», 1er étage, bureau n°01 (Ariana), et ce, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne l'annonce a été publiée sur les deux journaux quotidiens Echourouk et La Presse le 31/07/2019

2019402749FCCC2

Location gérance libre

Location-gérance de fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, Tunis, le 11/6/2019, quittance n°4489, enregistrement n°19303560, Monsieur Aissa Ben Ahmed Wallani, domicilié au 11 rue Hassen Belkhoja, Ben Arous, a donné en location-gérance à la société SOVAREM, S.A.R.L, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1625790X, la totalité du fonds de commerce affecté à l'activité de recyclage, stockage et vente des matières non dangereuses, exploité au local d'une superficie de 400 m², sis au 11, rue Gabès, Zone Industrielle Ben Arous, avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et Le Quotidien, parus le 10/7/2019.

2019R01926FCCC3

Location d'un fonds de commerce sous gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 27/4/2019, enregistré à la recette des finances Ezzahra enregistrement n°19301332 sous le n°M036885.

Mr Mohamed Atef Mouralé pièce d'identité n°09605381 a loué le fonds de commerce sous gérance libre d'un salon de thé "Big Ben" situé km 13.5 A Ezzahra à Mrs :

1- Mr Sami Ben Mohamed Habib Selmi

2- Mr Naim Ben Mohamed Habib Essalmi.

Les deux demeurants à Ezzahra durée de location d' une année renouvelable

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 30/4/2019.

2019R01927FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/5/2019, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse en date du 12/6/2019 sous le numéro d'enregistrement 19301508 quittance numéro 2044640, la société "FADHA DAR SOLTAN" SARL représentée par son gérant Said Ben Hssin Berrahal titulaire de la CIN 08459893 du 8/01/2001, RC num B152521998 Sousse MF : 456141SAM000 a loué la totalité du fonds de commerce inscrit au registre du commerce du tribunal de première instance de Sousse sous le num B152521998, sis à l'avenue 14 janvier Khezema Sousse exploitant en tant que restaurant Bar sous le nom «PAMPAM» à la société ARSLEN représentée par son gérant Mohamed Djdid, tunisien, né le 26/6/1981 à Sousse, demeurant Khezema Sousse, titulaire de la CIN numéro 08460921 délivrée le 27/6/2013.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 30/7/2019 et au journal le Quotidien du 30/7/2019.

2019S00892FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/7/2019 enregistré à la recette des finances de Djerba le 23/7/2019 sous le numéro 19302599, quittance n°M067799, Mme Yahoudette Bittan, titulaire de CIN n°05062044 a loué à Monsieur Ouizifa Achouch, titulaire de CIN n°13479108, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des téléphones et ses accessoires téléphoniques au local sis à place Mohamed Ali Houmt Souk Djerba.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisiene ou chez le cabinet de Maître Yassine Yamoun sis à la rue Sidi Abbes en face CNAM 2ème étage Houmt Souk Djerba.

Cet avis a été publié aux journaux «La Presse» et «Essahafa» le 27 juillet 2019.

2019M00303FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé par Maître Ben Jemaa Nébil, Avocat à la cour de cassation, Mme Reb'h fille de Ahmed Dridi, a donné en location gérance à Monsieur Mohammed Ali fils de Mahmoud Dridi & Monsieur Saber fils de Mohammed Saleh Marnissi, le fonds de commerce "Pizza Hot" de RESTAURANT & CAFES, exploité à l'immeuble sis à Corniche, Ras el B'lat à Bizerte. Un extrait du présent avis est publié dans le quotidien "Le Quotidien" paru le 20 juillet 2019.

2019W00236FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Suivant le procès-verbal du constat numéro 3435 établi le 5 juin 2019 par l'huissier notaire Maître El Ghoul Hafedh et suite à la lettre recommandée avec accusé de réception numéro RR 273526827 TN envoyée au nom du secrétaire général du gouvernement le 17 juin 2019, une association a été constituée.

Nom de l'association : Taha pour l'Enfant

Adresse : lotissement Dabbadi 13 - 8050 Yasmine Hammamet

Objectifs :

- Soutenir le parcours éducatif, culturel et récréatif des enfants

- Contribuer aux soins des enfants et leur environnement

- Respecter les traditions culturelles

- Soutenir les enfants ayant des besoins spéciaux

- Aider les familles et les enfants nécessiteux

Comité de direction :

Président : André Lambert

Secrétaire Général : Walid Derrouiche

Trésorière : Arlette Delarue - Harrison

2019R01928APSF1

Constitution du Syndicat du personnel de la Direction Générale de la formation

Selon le procès-verbal d'une séance du 13 avril 2019 enregistrée à la recette des finances à Hammamet le 16 avril 2019 sous le numéro 57159.

Nom social : Syndicat de personnel de la Direction générale de la formation.

Adresse : L'école nationale pour la formation des pneus de sécurité nationale et la police nationale à Salambo.

Ses objectifs : sont de défendre les droits de ses employés sociaux, professionnels et financiers.

Composition :

- Chebil Belkahla : Secrétaire général

- Karem Khenissi : Secrétaire général adjoint

- Hassan Lassoued : Trésorier.

2019T01140APSF1

Constitution d'une association

Nom d'association : forum droits et démocratie

Adresse : 63 Avenue Habib Bourguiba Immeuble le Parnasse Tunis.

Objectifs :

- Contribution à la participation des jeunes aux affaires, publiques et aux domaines économique et social selon les règlements.

- Contribution au développement des capacités des jeunes et à la résistance aux phénomènes sociaux qui menacent notre société.

- Contribution à la consolidation des concepts de démocratie, citoyenneté et de droits de l'homme.

- Contribution à la préservation de l'environnement.

Les membres :

Président d'association : Asma Zitouni.

2019T01150APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : PLANET DES JEUNES

Adresse : Rue 6009 N°07 Omrane Supérieur - 1091 Tunis

Téléphone : 71927989 - 54495828

Sujet : jeunesse et culture

Objectif :

- Développer l'esprit de l'initiative et de volontariat

- Soutenir le dialogue interculturel

- Développer la culture de la paix.

Membres :

- Mohamed Anouar Ben Abdallah : Président

Khmais Ben Abda : Secrétaire Général

- Ben Abda Oussama : Trésorier

- Nada Ben Abda : Membre

- Sihem Ben Toumi : Vice Président.

2019T01153APSF1

Constitution de la section tunisienne d'une organisation internationale

Nom de la section : Center for Defending Freedom of Journalists

(CDFJ) / Tunisia

Adresse : 91 Boulevard du 9 avril, complexe «Assoumoud» 2ème étage bureau n°12, Tunis 1006.

Activités de la section en Tunisie :

- Fournir l'assistance légale aux journalistes.

- Formation des journalistes et développer leurs capacités professionnelles.

- Surveillance et documentation des violations contre les journalistes.

- Publication de rapports et d'études se rapportant au secteur de l'information.

- Organisation de congrès nationaux, régionaux et internationaux ayant pour thème, la liberté de la presse et la démocratie.

Représentants légaux :

- Zied Ben Abderrahmen El-Heni / Président

- Insaf Bent Mohamed Yahiaoui épouse Ben Zineb / Directrice de la section.

2019T01157APSF1

Constitution d'une association

Nom : ESMAALA, développement et culture

Adresse : Esmaala Matmata 6070 Gabès

Sujet : Une association, culturelle, éducative et développement

Objectifs :

1/ Aider à réaliser un développement général au niveau culturel, éducatif, sanitaire, local et régional

2/ Aider à minimiser le niveau de pauvreté qui caractérise la région

3/ Renforcer les relations sociales entre les résidents et ceux qui travaillent en dehors de la région.

Membres :

Mr Abdessalem Azzouni : Président

Mr Youssef Hammadi : Secrétaire général

Mme Besma Azzouni : Trésorière.

2019R01918APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat n°039688 en date du 27/02/2019 établi par le maître Jamel Ben Abdallah huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 4/3/2019 sous n°RR 266159950TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 27/3/2019 ; une association de nature culturelle, environnementale et développementale a été constituée :

Nom de l'association : Association Youth Changers Djerba,

Adresse : Immeuble Ben Romdhan, Bureau n°2, Avenue Habib Bourguiba Houmt souk Djerba 4180.

Objectif: - Participation des jeunes au travail communautaire et intérêt public.

- Encourager les jeunes à l'innovation.

- Etablir une culture ouverte et authentique.

Président : Yasmine Ben Ayed

Secrétaire général : Moncef Halleb

Trésorière : Amina Chahed

Nombre des membres : 12 Membres.

2019M00304APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association du Festival Miski des Cultures de Raf Raf

Siège : Av Habib Bourguiba Raf-Raf 7015

Adresse Email : AFMCR.RAFRAF@gmail.com

Vocation : Culturelle

Objectifs :

1- Découvrir, encourager et encadrer les artistes doués de la région.

2- Exploiter et promouvoir les richesses du patrimoine culturel et civilisationnel de la région de Raf Raf.

3- Soutenir l'ACTE culturel et le mouvement de la jeunesse désireuse de créer une culture nouvelle qui consacre le respect des droits de l'homme et enracine les principes de la citoyenneté.

4- Contribuer à développer l'activité culturelle en instaurant une dynamique de création culturelle à longueur d'année.

5- Satisfaire le droit de toutes les classes sociales dans la culture et le divertissement.

6- L'organisation du festival d'été de la ville de Raf Raf sous la dénomination:

Festival MISKI des cultures de Raf Raf.

- L'organisation de manifestations culturelles et artistiques durant l'année

- L'organisation de programmes d'échanges culturels aux plans : local, régional, national et international.

- L'archivisation et la conservation de la mémoire locale en vue de la préservation de ce patrimoine, ainsi que son éventuelle exploitation à des fins de créations artistiques ou d'investissement à caractère culturel.

7- Etablir des relations avec des associations ayant des objets similaires afin de Co-production, de soutien mutuel ou de jumelage.

Comité fondateur :

Président : Arafa Hamadi

Secrétaire général : Tarchoun Youssef

Trésorier : Guezzi Med Houssem.

2019W00235APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Education pour la culture, les sports et le travail

Siège : Ecole préparatoire Mustafa Khraief à Tozeur

Sujet : sportif

But : développer les compétences et les capacités physiques et techniques des cadres et agents éducatifs et leur permettre de se divertir dans des espaces sportifs et de renforcer la relation professionnelle entre eux et de participer à des compétitions sportives.

Date d'établissement : 01/11/2018

Correspondance n°2153 du 18 / 07 / 2019

Président : Habib Chorfi

Vice-président : Mohamed Elid Rejab

Secrétaire général : Abdullah Boulifi

Trésorier : Chokri Hannen

Membre : Jalel Hammadi.

2019O00040APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de CNRPS

Route Grem

da km 1. Sfax

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de CNRPS qui a daté en 30 juin 2019, Enregistré à la recette d'enregistrement des contrats de Sfax n°19803526 /Reçu n°M003805. Les décisions suivantes ont été prises à la majorité :

- Authentification sur le rapport financier pour la période du 28-4-2019 au 30-6-2019

- L'élection d'un nouveau syndicat.

- La détermination de montant de la contribution de chaque copropriétaire.

La possibilité de contracter avec un syndic immobilier professionnel.

- Allocation d'un budget supplémentaire pour les grands travaux.

2019X01021APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat près la cour de cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), société anonyme, Identifiant unique n° 0015094B, sise au 5 bis rue Mohamed Badra 1002 Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire

Contre la partie : Asma Dhaouadi titulaire de la carte d'Identité nationale n°01655884, Anane Jmeaa titulaire de la carte d'identité nationale n°06326582, Ahmed Jihad Jmeaa titulaire de la carte d'Identité nationale n°06392659 demeurant au n°1 Sidi El Mahersi Nabeul, en leurs qualités de cautions hypothécaires.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, MF : 5099970 A P 000, demeurant au n°13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'Immeuble à vendre : 739 parts Indivises objet du titre foncier n°522277 Nabeul dénommé "Anane et Ahmed" sis à Sidi El Mahersi à la route touristique entre Nabeul et Hammamet. L'immeuble consiste en une villa au rez-de-chaussée avec une cage d'escalier menant à un premier étage et un second étage qui contient un locaire de 16m² et une loge technique de 6m². La villa contient un jardin avec des allées et est protégée par une muraille tout au tour de l'Immeuble. La construction est moderne et en excellent état.

L'immeuble est grevé d'hypothèques telles que détaillées dans le cahier des charges et le rapport d'expertise.

Mise à prix : 1.070.300,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le Lundi 02 septembre 2019 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul (affaire n°557).

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'Intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2019R01933VEPA1

Vente aux enchères publiques

Titre foncier n°22403 Ben Arous

Partie poursuivante :

Société "sonimex" Sarl sis à Nabeul centre -Nabeul représentée par son gérant n° 00128844 daté le 15/9/2004, domicile élu au Mosbeh Chouchene, cin bureau de Maître Mestiri Lilia sis au 2 rue Ahmed Khabthani Ariana.

Partie poursuivie :

Rachid Ben Hédi Ben Mohamed Salah Boughanmi (fils gharbia avant) cin n°00067059 datée le 10/8/2004 habite au 22, rue 25 juillet cité Jemah Ben Arous.

Avocat poursuivant :

Maître Mestiri Lilia avocat à la cour de cassation bureau sis au 2 rue Ahmed Khabthani Ariana (maître Abdelkarim Rebah avant sa démission du dossier).

Immeuble saisi :

Le titre foncier n°22403 Ben Arous nommé "taamir11" superficie 375 m² sis au 22 rue 25 juillet cité Jemah Ben Arous.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation nord d'ouverture contient 3 chambres, salon, salle à manger, cuisine, salle de bain, toilette, d'une superficie de 172 m², contient aussi un studio qui se compose de 2 chambres, cuisine, toilette sa superficie est de 50 m², s'ajoute un garage inclus dans la maison d'une superficie de 56 m², murs en pierre, toit en dalle classique en béton armée, cloison en brik, parterre ordinaire.

Montant de la mise en vente : 412.900,000 mdt sans frais de poursuite.

Date et adjudication :

Jeudi 22/8/2019 date de l'adjudication au tribunal de première Instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés Médina Jadida Ben Arous à 9 h du matin et suivant.

Conditions de visite : sur place au cours de la journée à partir de 9 h.

2019R01934VEPA1

Vente immobilière

Après rabais de la mise à prix initiale

Nasr Ben Ameur et Associés

S.A.R.L

M.F : 1514947j

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat à la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine Immeuble Trocadéro Sousse

Poursuivant : Amen Bank représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis R N E 0000221M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur Avocat à la cour de cassation exerçant sans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Adel Ben Fredj Hadj Amor, gérant d'une Société résident au quartier du Lac Torcana résidence «les roses» Bloc «B» appartement 4 CIN 03942078.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°4478 Mahdia dénommé «Ferdaws» d'une superficie de 834 m². Il s'agit d'une villa sise du coté Nord de la rue Taieb Mhiri à la ville de Chebba gouvernorat de Mahdia, elle est constituée d'un rez-de-chaussée et d'un étage et est limitée au sud par une rue à l'est Salem Bel Hadj Amor, au Nord Hammadi Belaiba et à l'ouest Jalloul Bel Hadj Amor. Le rez-de-chaussée est constitué d'un couloir, d'un hall, d'un séjour, d'une cuisine et des escaliers qui mènent à l'étage.

L'étage est constitué, d'un Hall de quatre chambres et d'une salle de bain.

La villa comprend aussi un garage du coté est et d'un studio au côté ouest.

La Mise à prix : La mise à prix a été fixée à 218.556d.000 deux cent dix huit mille cinq cent cinquante six Dinars et ce après rabais de la mise à prix initiale de 40%.

Date de vente : La vente aura lieu le mercredi quatre Septembre 2019 (4/9/2019) à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h,

N.B : cette affaire été Inscrite sous le n°1791 et appelée le 8/7/2019 a été reportée pour le rabais de la mise à prix.

2019S00855VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : 1) Rafika Ali 2) Walid Esswaih 3) Mohsen Ali 4) Mehdi Ben Ahmed 5) Habiba Chayeb 6) Raja Ben Hessin 7) Jamila Kariem 8) Radhia Hssin 9) Sounia mander 10) Hadia Trabelsi 11) Fatma Amar 12) Houda Sid 13) Samira Majdoubi 14) Souad Ammara, demeurant 3, rue el Yassamine imm souprilem Sousse.

Partie saisie : Sté Otterbeck Sté anonyme N.R.C B123521998 sise à Z.Industrielle enfidha Sousse.

Avocat poursuivant : maître Essefi Jileni, avocat, 3, rue el yassamine imm souprilem Sousse M.F : 455186C

Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble objet de titre foncier 135474 Sousse sise à Enfidha d'une superficie de 86057 m² d'une superficie couverte 4083m² (des ateliers, des bureaux, restaurant ...), parking de 100 m² et d'une clôture de 455 m.

Date et lieu de l'adjudication : tribunal de première instance de Sousse 2 le 20/8/2019 à 9h.

Mise à prix : deux millions cents soixante milles dinars (2160.000.000d).

Observations : l'Immeuble peut être visité tous les jours. Ne peut participe aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2019S00858VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Hbiba Ben Ali en son compte et celui de son fils mineur Sokrat Baawnia, CIN 08430131 demeurant à n°20 rue 720 citée Swisse Sousse.

Le poursuivie :

1- Abdelhamid Ben Salem Elbaawnia, CIN 02936826 demeurant à la rue Ibn Elkhatib (maison Souad Elkoali) Ksar Hlel.

2- Fatma Erromdhani, CIN 02908617, demeurante à 5127, rue el Kram, cité Erriadh, Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Mourad Bouzaiène, Immeuble Boussetta 4ème étage, rue 3 Août Sousse.

L'immeuble mis en vente : Une maison à caractère social, n°44 superficie 151m² héritage de Enis El Baawinia, objet de son achat de la SNIT selon le contrat de vente conclu le 13/7/2010 enregistré à recette des finances Sahline le 5/8/2010 située à la rue Alia Sidi amer délimitée du coté sud par un voisin et du nord rue Ellissa où l'entrée de l'est Enis Elmestiri et de l'ouest Selma Azouzi constituée d'une partie achevée qui constitue un salon, chambre, cuisine et les équipements sanitaires sur une superficie de 47 m². Constituée aussi de construction non achevée consistant garage non couvert sans porte, fenêtre non mise en place, sol non couvert et une chambre Couverte finition de travaux en cours sans porte ni fenêtre son sol non couvert, et une 2ème chambre son sol n'est pas couvert avec fenêtre sans porte de superficie totale de 55m² des escaliers non achevés non protégés, aussi un espace couvert du côté avant et un 2ème espace des côtés arrière dont le sol n'est pas couvert, la superficie des deux espaces et de 47m² l'immeuble est situé à Sidi Ameur gouvernorat de Monastir.

La valeur de l'Immeuble tel que décrit et expertisé par l'expert Mouhamed Lotfi Limem selon son rapport du 17/12/2017 dans le cadre de l'action de partage jugée en date du 6/7/2018 sous le n°17230 et de 83 mille dinars.

Prix initial : il est de quatre vingt trois milles dinars (83000d, 000) en sus des frais qui seront fixés le jour de l'adjudication, selon l'expertise précité.

Date et lieu de vente : Mercredi 4/9/2019 à partir de 9h au tribunal de 1ère instance de Monastir à la circonscription des ventes foncières.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

2019S00894VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue, Mohamed V 1002 Tunis, R.C n° B176041996 Matricule Fiscal 00221M/A/M/000. En sa qualité de créancier saisissant

Partie Saisie :

Monsieur JAMEL BEN REJEB ESSOUKI, Titulaire de la CIN n°04154072 demeurant Cité des logements populaires Rue Thapsus BEKALTA et à la rue de l'église n°3 Sousse.

Avocat Poursuivant :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat à la Cour de Cassation, Boulevard Ibn Badiss

Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble Saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier 107322/201609 Sousse et du Titre Foncier 104115 Sousse, située Avenue karamoun Cité Bouhssina Ibn Jazar Sousse Jawhra, d'une superficie de 630 m2, consistant en une grande villa comprenant un sous sol et un rez-de-chaussée un entre sol et un premier étage partiel.

- Le sous sol comporte un parking, cuisine salle polyvalente, séjour, salle d'eau, local technique, piscine chauffée et hammam.

- Le rez- de Chaussée comporte un salon, véranda, deux en séjours, suite parentale et escaliers.

- L'entre sol comporte deux chambres et salle de bain.

- Le premier étage partiel comporte une Buanderie, salle d'eau. terrasse.

Date et Lieu de L'adjucation :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 05/09/2019 à 9h.

Mise à Prix :

Un Million Deux Cent Soixante Mille Dinars (1.260.000.000 D), après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2019S00900VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Karim Ben Mokhtar Cheffi, gérant d'une société CIN 07040687 demeurant à la route Mahdia km 3 cité elomran n°58 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, Rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble sis à la route de Gabès km 79 Skhira gouvernorat de Sfax consistant en un terrain nu non clôturé, ses bornes ne sont pas établies d'une contenance de 75000 m² délimité du coté sud par la parcelle de Mohsen Hmidet, du coté est par la parcelle de Habib demi, du coté ouest par une piste et du coté nord par une entrée de 10 mètres de largeur ensuite par la STEG.

Mise à prix : (22.500.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 11/9/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01003VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Créancier saisissant :

AMEN BANK, société anonyme, immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

Débiteur saisi :

Abederrezak Ben Ali Boujelbene (CIN 01260917), demeurant à l'avenue Tebolbi impasse n°11 maison n°3 Gremda Sfax et à l'huilerie El Hana route de Teniour km 9 Sfax, et Noura Bent Taher Abid (CIN 01306836), demeurant à l'impasse Bousalaa n°5 Chihia Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5 èmet étage App. N°16 - 3000 Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Frères Gargouri 1» objet du titre foncier n°73034 Sfax et qui consiste en une parcelle de terre agricole sise à la route ESSTOUH entre Sidi Litayem et Sidi Issa route Gremda km 28 Sfax d'une superficie de 121800 m². Elle est limitée au nord par le terrain objet du titre foncier n°8794 Sfax revenant à Fki, du sud par la parcelle n° 29 revenant à Abdelaziz Abid, de l'est par la parcelle n°73 objet du titre foncier n°73035 Sfax et de l'ouest par une voie existante. Elle comporte 225 pieds d'olivier.

L'immeuble dénommé «Frères Gargouri II» objet du titre foncier n°73035 Sfax et qui consiste en une parcelle de terre agricole sise au bord du passage Orika et Chebat route Gremda km 28 Sfax d'une superficie de 92567 m². Elles est limitée au nord par la parcelle n°34(2) revenant à un

tiers, du sud et de l'est par la parcelle n°74 revenant aussi à un tiers, et de l'ouest en partie par la parcelle n°28 objet du titre foncier n°73034 Sfax et en une autre partie par le terrain objet du titre foncier n° 8794 revenant à Fki.

Elle est composée de deux parties : la partie au sud d'une superficie de 41678 m2 et comporte 75 pieds d'olivier, et une partie au nord d'une superficie de 50889 m² et comporte 90 petits pieds d'olivier entre lesquels des amandiers ont été récemment plantés.

Mise à prix :

Cinq cent vingt deux mille dinars (522.000,000 D) frais en sus divisés comme suit : trois cent trente sept mille cinq cent dinars (337.500,000 D) pour l'immeuble dénommé «Frères Gargouri 1» objet du titre foncier n°73034 Sfax, et cent quatre vingt quatre mille cinq cent dinars (184.500,000 D) pour l'immeuble dénommé «Frères Gargouri II» objet du titre foncier n°73035 Sfax. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi quatre Septembre deux mille dix neuf (4/9/2019) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2019X01008VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude maître Habib Farhat

Avocat à la cour

20, Avenue Hédi Chaker, 1er étage, Sfax

Tel/Fax : 74 299 287

Mobile : 98 241 929

Matricule fiscal : 1045812G/A/P/000

Les saisissants : 1- Ali Farhat, retraité, titulaire de la CIN n°01001793 demeurant à cité des cheminots immeuble n°7 Appartement n°2, Sfax.

2- Zohra Farhat, sans profession, titulaire de la CIN n°01119994 demeurant à route Saltnia Km 5, Sfax.

Elisant leurs domicile à l'étude de leur avocat Maître Habib Farhat sise à 20, Avenue Hédi Chaker, 1er étage, Sfax. En qualité de demandeur de la licitation

Les saisis : 1- Salwa Bent Mabrouk Farhat, sans profession, titulaire de la CIN n°01296211 demeurant à rue el Kawkab, route Lafrane km 1, Sfax.

2- Aziza Bent Mabrouk Farhat, sans profession, titulaire de la CIN n°01249256 demeurant à route Sokra km 3 cité Zabardi, Sfax.

3- Kamel Ben Mabrouk Farhat, ouvrier au sein d'une société, titulaire de la CIN n°01225908 demeurant à route Lafrane km 3, Sfax.

4- Khaled Ben Mabrouk Farhat, cadre au sein d'une société, titulaire de la CIN n°01246609 demeurant à cité Allatif 1 appartement C03 Immeuble C, Menzeh 7, Tunis.

5- Samira Bent Mabrouk Farhat, sans profession, titulaire de la CIN n°01322891 demeurant à cité Al Fath, rue Beyrouth, El Hencha, Sfax.

6- Souad Bent Mabrouk Farhat, sans profession, titulaire de la CIN n°00874599 demeurant à route Gabès km 7 cité El Moez n°23, Sfax.

En qualité d'adjudicateurs.

Avocat poursuivant : Maître Habib Farhat dont l'étude est sise à 20, Avenue Hédi Chaker, 1er étage, Sfax.

Immeuble saisi : Le premier immeuble est sis à route Lafrane à un mille et demi de Sfax à gauche, plus précisément à l'angle de la rue Al kawkab et de route Lafrane zone Ennigrou. Il consiste en une parcelle de terrain sous forme de trapèze borné au sud par les héritiers du regretté Mohamed Chaachou, à l'est par route Lafrane, à l'ouest par les héritiers du regretté Guemri d'une part et par les escaliers de l'immeuble de Khaled Farhat, d'autre part. Sa superficie est de 152,38 mètres carrés sur laquelle est édifiée un logement ouvrant du côté nord qui est devancé par deux locaux loués par des tiers et au-dessus duquel se trouve un logement appartenant à autrui. Le logement comprend un couloir menant à un hall permettant l'accès à trois pièces dont une comprenant un placard et menant à un espace non couvert. Le logement comprend également une salle de douche et une cuisine avec un espace de rangement suivi de toilettes, d'un puits et d'un escalier qui menait à l'origine à l'étage se trouvant au dessus du logement. Tout le sol du bâtiment est pavé de carrés de carrelages ancien modèle. Son toit est en béton et représente le sol de l'étage en dessus appartenant à autrui. L'ensemble de l'immeuble est une ancienne construction et nécessite une intervention urgente pour l'entreprise et l'entretien. Il existe, en outre, un local commercial dans le coin nord-est de l'ensemble du bâtiment exploité comme salon de coiffure qui est devancé du côté sud d'un autre local commercial exploité comme cycliste. La superficie totale couverte de l'immeuble est d'environ 148,83 mètres carrés.

Le deuxième immeuble est sis à la plage de Kellabine, commune de Kerkennah, Sfax. Il consiste à l'origine en un logement ouvrant du côté nord, bâti sur une parcelle de terrain rectangulaire borné au sud par Mohsen Ben Salah, à l'est par Khamis Cheour, à l'ouest par Abdelkader Souissi et au nord par un passage non goudronné d'où son entrée, il mesure du sud au nord 14,15 mètres. Sa largeur de l'est à l'ouest est de 12 mètres avec une superficie totale de 169,84 mètres carrés. Il comprend à son entrée un espace non couvert de 3,43 mètres de longueur et 2,16 mètres largeur. A sa droite un bâtiment qui consiste en une petite cuisine précédée par des toilettes toutes les deux à l'état de ruines. Ce bâtiment est devancé d'une structure non couverte entourée d'un mur de

1,50 mètres de hauteur. Il existe dans le coin sud de l'immeuble un bâtiment sous forme de deux chambres d'une superficie de 40,53 mètres carrés en à l'état de ruines. L'immeuble comprend un compteur d'électricité et un compteur d'eau qui ne fonctionnent pas. L'ensemble du bâtiment est entouré d'un jardin délabré contenant quelques figues et grenades. La totalité du bâtiment est inexploitable et les coûts de son entreprise et de sa reconstruction dépassent sa valeur actuelle.

Mise à prix :

1- Concernant le premier immeuble sis à route Lafrane à un mille et demi de Sfax, quatre-vingt neuf mille dinars (89000.000 DT).

2- Concernant le deuxième immeuble sis à la plage de Kellabine, commune de Kerkennah, neuf mille dinars (9000.000 DT).

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi 02/9/2019 à partir de 9 h du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice, rue Abou El Kacem Chebbi, Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de la semaine pendant les heures de travail.

2019X01017VEPA1

Vente aux enchères publiques après diminution de 40%

Poursuivants : Hamza Amir, Gérant, demeurant route de Taniour Chihia Sfax, domicile élu le bureau de son avocat maitre Koubâa Amine, Rue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Poursuivi : Chaouech Ahmed, Commerçant, domicilié 7 rue Hajamine 1001 TUNIS.

Avocat poursuivant : Maître Koubâa Amine, Avocat à Sfax, Rue Patrice Lumumba, immeuble Omrane Bloc «A» 1er étage Sfax.

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété nommée «HENCHIR BOUHNACH IIV» objet du titre foncier n° 53033 Ariana situé à l'entrée de la région d'Al-Andalus et à gauche de la route d'Ariana, c'est un terrain vierge qui a une vocation agricole ayant une largeur de 29,32 m et d'une longueur de 193,22 d'une côté et d'une larguer de 33,73 m et d'une longueur de 196,22 m de l'autre côté, sa superficie est de 6137 m2 et pas 6790,067 comme ci indiqué dans le titre foncier, avec un manque de 653 m2, délimitée au nord par l'autrui et à l'est par l'autrui et à l'ouest par l'autrui, et au sud par la route principale de «Bouhnach » en direction de «Kalâat Al-Andalus». Ce terrain fait partie du titre foncier 99098/53033 Ariana, qui a une superficie totale de 7998823 m2, et qui se compose des parcelles 1-2-4 jusqu'à 19-29 et 30, région «Bouhnach» lettre G.

Mise à prix après diminution de 40% : Soixante treize mille six cent quarante quatre dinars (73.644,000D) en plus des charges tarifiées par le tribunal.

Date et lieux de vente : Lundi 02/09/2019 à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance d'Ariana.

Remarque : La visite de l'immeuble pourrait se faire tous les jours.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant susmentionné.

L'enchérisseur qui veut participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent, en outre, obtenir la licence du gouverneur.

2019X01018VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sous un manque de propriété enregistrée

Maître Latif Boughanmi

Avocat à la cour de cassation

Av. Habib Bourguiba, Béja

Créancier en défaut : Mohamed Ben Salah Ben Ahmed El-Mizouri, de profession libérale et résidant à l'Av. Tahrir à Mjez El-Beb dans le gouvernorat de Béja.

Avocat responsable : M. Latif Boughanmi, avocat à la Cour de cassation, son bureau situé à l'Av. Habib Bourguiba représente le créancier défaillant dans le cadre de ces poursuites pour la vente d'un bien enregistré aux enchères publiques.

Débiteur défaillant :

Les héritiers d'Ali Ben Ahmed Ben Ouanes Arfaoui, c'est-à-dire ses fils Abdellatif, Rafik, Salouha, Hechmi, Naima et Monji. En outre, ses petits-fils à son fils décédé Arbi Ben Ali Arfaoui, à savoir ses fils Amira, Haythem et Nadia, qui pratiquent l'agriculture et résident à Sidi Mahmoud, Elmonchar, dans le gouvernorat de Béja.

Etablissement du bien enregistré défectueux : Tous les biens appartenant aux débiteurs, étant les héritiers de Ali Ben Ahmed Ben Ouanes Arfaoui et son montant de 887.434 parties de la division de la propriété dénommée «mkachbiah» faisant l'objet de la division immobilière n 15445 Beja, avec sa superficie de 2258.00.00 acres divisée en 149760 parties publiques. Il est situé à six kilomètres au nord-est de Kantaret Trajan et à dix kilomètres à l'ouest de OuedEzzarga en tant que terre agricole.

Montant d'ouverture : Le montant d'ouverture est fixé à cent sept mille quarante et un dinars et 600 millimes (107.041.600 DT), selon le rapport d'expert de M. Maher Fathalli du 8-11-2018, exécuté en autorisation par pétition n°29308 du 29-08-2018 du président du tribunal de première instance. Les frais de défaut immobilier fixés par le tribunal doivent être ajoutés à ce montant.

Date, heure et tribunal de la vente aux enchères : La vente aux enchères est effectuée au sein du département des biographies immobilières du tribunal de première instance de Béja, situé à l'Av. Habib Bourguiba le jeudi vingt-neuf août deux mille dix-huit (29-8-2019) à partir de neuf heures du matin.

Conditions de l'inspection de la propriété : L'inspection de la propriété objet de la vente est possible tous les jours de 9 heures du matin à 17 heures de l'après midi.

2019C00070VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ayadi Lotfi, Avocat

61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba

Tél / Fax : (78).604.154

Matricule fiscal : 433739/v

Partie poursuivante : la société «la générale de recouvrement et de réalisation de créances» dont le siège social est à Tunis 124 avenue de la Liberté 1002 Tunis, inscrite dans le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance sous le n°B0112672009. Matricule fiscal 1086129VAM à remplacer la société amen lease.

Partie saisie : Sami Ben Abd Jlil Ben Ahmed Ben Mohamed Zaidi, C.I.N n°07889688, demeurant au Cité 2 mars Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Lotfi Avocat 61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant à Sami Ben Abd Jlil Ben Ahmed Ben Mohamed Zaidi objet de titre foncier n°161054/8479 Jendouba sis au cité rasse Kef délégation Jendouba d'une superficie globale 17h 44 ar 81 ca. Sami Ben Abd Jlil Ben Ahmed Ben Mohamed Zaidi est propriété du 97.39583 parts, un terrain rectangulaire contient un bâtiment comprend trois rez-de-chaussées et 3 studios et un étage supérieur et deuxième étage.

Mise à prix : La mise à prix est fixée (111.963,129 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 28/8/2019, à 9h devant l'audience des saisies immobilières au tribunal de Première instance du Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que par biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I du Jendouba.

2019C00071VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessus mentionné le mercredi 4/9/2019 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9 h du matin dans son prétoire habituel.

L' avocat poursuivant : Maître Boughattas Mouez rue Hsen el Borji Jemmel.

Le poursuivant : Ben Khalifa Mohamed Naceur demeurant à Boudriss n°99 Teboulba.

Contre :

1/ Khnissi Eziddine demeurant à Elfadhline n°49 Teboulba

2/ Khnissi Slimen demeurant à Elfadhline n°49 Teboulba

Immeuble mis en adjudication : la totalité d'une maison à usage d' habitation non titré pour Khnissi Ezddine et Khnissi Slimen à Teboulba composée de Skifa, cuisine, toilette et 2 chambres à coucher + terrasse non couverte La superficie totale 225 m² et la superficie couverte environ 118 m².

Mise à prix : le prix est fixé à 47500.000 dt outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : chaque jour, et pour plus d'informations consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donner une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019P00297VEPA1

Vente aux enchères publiques

Demandeur- Poursuivant : Héritiers de Mohamed Hmedi sa mère Mbarka Mrabet, Faycel Hmedi, Latifa Hmedi, Nabiha Hmedi, Ali Hmedi demeurant à Moknine.

Défendeur : Saloua Hmedi, demeurant à rue Mohamed Karkoub Moknine

Ahlem Mdimegh veuve Hmedi, demeurant à rue Mohamed Karkoub Moknine.

Avocate Poursuivante : Maître Rassas Leila, Résidence Beb El Kram Monastir.

Immeubles mis en adjudication :

Article 1 : immeuble d'un rez-de-chaussée plus 1er Etage non fini, d'une superficie de 248m², size à rue de l'environnement Moknine, précisément à la voie n°90 reliant Moknine et Sidi Banour, ses étages sont composés comme suit :

- Le rez-de-chaussée : superficie couverte de 227 m² constitués de deux garages : le 1er garage, s'ouvre sur l'ouest, localisé au nord-est, d'une superficie couverte de 181 m² et d'une cour non couverte d'une superficie de 21 m² non fini et non équipé d'électricité, et un 2ème garage s'ouvre sur l'ouest, d'une superficie de 33 m² non fini.

Egalement dans la partie sud-est, y a une chambre qui couvre 13m² avec escalier qui relie le 1er étage,

- Le 1er étage : superficie couverte de 228 m²; appartement presque finie, constituée d'un hall, salon, 3 chambres, cuisine, toilette et salle de bain non fini, une véranda.

L'article 1 est limité nord immeuble de Latifa et Najet Hmedi, de l'est héritiers Rdid, de sud immeuble Faycel Hmedi et à l'ouest Rue de l'environnement.

Article 2 : sise derrière le 1er article sus indiqué, constitué de 14 parts de la totalité de 88 parts du décédé Mohamed Hmedi de l'héritage de son père Ali Ben Mefteh Hmedi dans la totalité du terrain valable pour construction, entouré des cactus, d'une superficie de 2466 m² constitué d'une maison villageois en très mauvais état, à coté nord-ouest de cet article, d'une superficie de 75 m² et des arbres.

L'article 2 est limité nord, héritiers Rdid, et immeuble de Fayçal Hmedi, à l'est Maison Chakroun auparavant, et actuellement les voisins, dans le sud, héritiers Ben Halima et de l'ouest Héritiers Ben Halima et un terrain de tiers.

Article 3 : Constitué de l'héritage de décédé Mohamed Hmedi de l'héritage de son père Ali Ben Mefteh Hmedi de 14 parts parmi 88 parts de la totalité des parts de la maison traditionnelle non valable à l'habitation d'une superficie de 156 m² constituée d'une

terrasse, d'une superficie de 42m² son toit est rayé, composé d'un hall, deux chambres, une de droite et une de gauche, par la suite la court, dont y a une 3éme chambre toit rayé, d'une superficie de 19m², une toilette, d'un douche, cuisine non maintenue, qui ont une superficie de 21 m² et un puit.

L'état total de la construction de cet article et très modeste, sans maintenance, non valable pour l'habitation, équipée de l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix : La totalité du terrain après diminution de quarante pour cent 40%. Deux cents vingt trois milles quatre cent douze dinars 318 millimes (223.412.318 DT) majorée des frais fixés par Mr le juge à la première mise à l'enchère quatre mille sept cent soixante sept dinars 659 millimes (4.767.659 Dt) équivaut à Deux cent vingt huit Mille cent quatre vingt Dinars 037 Millimes (228.180.037 Dt) plus la part des frais de cette adjudication.

Date de l'adjudication : le mercredi vingt huit août deux milles dix neuf, 28/8/2019 à partir de 9 heures du matin à la salle des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir sous le n°3093.

La visite des immeubles : tous intéressés pourraient visiter l'immeuble chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocate poursuivante

Participation aux enchères publiques : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir cosigner 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019P00298VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Belabed avocat prés la cour d'appel avenue Taib Mhiri Eljem (M.F : 1283457 J).

La partie poursuivante : Moncef Ben Hassine Beuzayan titulaire de la CIN n°03953204, demeurent à rue Assed Eben Fourat Eljm.

La partie saisie : Khaled Ben Mansour Mani titulaire CIN n°08278967, demeurent à rue Jamal Abed Nasser Eljem.

Immeuble mis en vente : totalité des parts indivises de la partie saisie (2854.050 parts du total 19027 parts) de l'immeuble objet du titre foncier dénommé (monira) n°30107 Mahdia composé du lot numéro 137 formé suite le jugement d'immatriculation obligatoire à la date 30/9/2004, surface 62 are et 10 centiare sous la forme de terrain blanc agricole situé à secteur ELMRABTINE délégation Eljem gouvernorat Mahdia.

Mise à prix : est fixée à cinq milles et cinq cent et quatre vingt neuf dinars (5589 d) selon l'expertise du monsieur Monir Haj Khalil sans les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu auprès de la chambre de vente immobiliéres du tribunal de 1ère instance de Mahdia le mercredi 28 août 2019 (28/8/2019) à 8 heures et demi du matin et suivantes.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour plus amples renseignements prière adresser au greffe du Tribunal de 1ère Instance du Mahdia ou un cahier de charges a été déposé à l'étude le maître Mohamed Belabed.

2019P00299VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1) Le poursuivant : BANQUE ZITOUNA Société Anonyme, R.C N°B 24162142009 Tunis, dont le siège social est situé au 2 Boulevard Qualité de vie 2015, Le Kram, Tunis.

2) Partie saisie : - Sté de profilages d'aluminiums (débiteur principal)

- Kamel Ben Oueghrem (caution)

3) Avocat poursuivant : Maître Haykel Mekki Avocat à la cour d'appel Av Hédi Nouira Résidence Yassine A 3-4 3ème étage Ennasser 2 Ariana, MF : 1213867/L

4) La désignation de l'immeuble : lot de terrain d'une superficie de 2232 m² objet du T.F 3866 Ben Arous sise à Radés Ben Arous.

5) La mise à prix : est fixée à la somme de un million cinquante cinq mille six cent soixante quinze dinars 600 Millimes (1.055.675.600 D) selon l'expertise établie par l'expert judiciaire Mr Hassen Garssi.

6) Date, heure et lieu de l'adjudication : Le vingt neuf août deux mille dix neuf (29/8/2019) à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous.

7) La visite de l'immeuble : Tous les jours au long de la semaine.

2019402734VEPA1

Ventes aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie Saisissante : la banque internationale arabe de Tunisie «BlAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maitre Ghazouani Mohamed avocat dont le cabinet est au 08 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis. M.F : PA1127125/T

Partie Saisie : 1- Société biocosmow arack sarl dont le siège social est au kef, Zone industrielle Kef Est, immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance du Kef sous le le N°B2481362007 matricule fiscal 1027594P, en sa qualité de débitrice.

Avocat poursuivant : Maitre Ghazouani Mohamed Avocat à la cour d'appel, sis 08 rue du Kuweit Lafayette, Tunis M.F : PA1127125/T

Immeuble objet de poursuite : L'immeuble fait l'objet du titre foncier 14242 Kef, appelé "habiba" qui se compose de 3 pièces a vocation agricole d'Une superficie de 10 hectare 00 are 00 centiare repartis comme suit : pièce d'une superficie 01 h 32a 70c, pièce d'une superficie 03ha 88a 07c, et pièce d'Une superficie 04ha 79a 23C.

Mise à prix : cent dix milles dinars outre les frais de dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 02/09/2019 à 9h du matin et suivant au tribunal de première instance du Kef.

Condition de visite : peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2019402746VEPA1

Avis aux créanciers

Tribunal de Première Instance de Tunis

Avis de Jugement de déclenchement de la procédure de règlement Judiciaire

de la société Resto - Rapide

Boulevard de l'environnement Imm Kallel - les Berges du Lac -1053

RC : B0146002008

MF : 1057551T/A/E/000

CNSS : 553216/75

Le tribunal de 1ère instance de Tunis a rendu en date du 4/7/2019 le jugement sous le n°895 stipulant le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire de la société Resto - Rapide, la nomination de Mme Nadia Ghanmi juge commissaire et l'administrateur judiciaire Mr. Mourad Rekik 105 avenue Ariana les Roses - Ennasr II - 2037 pour étudier le programme de sauvetage présenté, le modifier si nécessaire,

procéder au contrôle des actes de gestion et remettre un premier rapport sur la situation économique, financière et sociale de la société à Mr. le Juge le commissaire dans un délai de deux mois ainsi que procéder à la publication de ce jugement au JORT.

2019R01935VEPA2

Tribunal de Première Instance de Tunis

Jugement de cession de la société des textiles de Meknassi à un tiers

M.F : 363161H

RC : B1140811997

N° CNSS : 102875-55

Le tribunal de Première Instance de Tunis à rendu en date du 10 Juillet 2019 le jugement dans l'affaire n° 868.

La cession de la totalité de la société des textiles de Meknassi à un tiers, la désignation de l'expert Mr Taoufik Mourad Rekik Contrôleur à l'exécution pour réaliser l'opération de cession en vertu d'un cahier de charges après avoir estimé les actifs et tous les biens de la société dans un délai d'un mois, la réception des offres et les remettre au tribunal sous le contrôle du juge commissaire Mme Nadia Ghanmi et la publication de ce jugement au JORT.

2019R01936VEPA2

Extrait de DECISION DE REGLEMENT JUDICIAIRE

République Tunisienne Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Sfax 1

Chambre commerciale Décision n°302

Le président du tribunal de première instance de Sfax Monsieur Mohamed Ben Abadaalah a prononcé en date du 9/7/2019 la décision n°302 de règlement judiciaire concernant la société industrielle tunisienne de l'enveloppe et carton "Alkhoutaf".

La décision qui suit :

1/ Le déclenchement des procédures de règlement judiciaire de la société la société industrielle tunisienne de l'enveloppe et carton "Alkhoutaf" et l'ouverture de la période d'observation pour une période ne dépassant pas neuf mois prorogeable et la transmission de son dossier au juge de l'entreprise auprès de ce tribunal pour le contrôle de ces procédures et la désignation de l'expert Abdjelil Bouchaala administrateur judiciaire et le charger de recevoir le programme de redressement proposé par le représentant de la société, son étude et sa révision le cas échéant.

2/ Arrêt de toutes les procédures d'exécution ayant pour objet le règlement des dettes précédant la période d'observation et l'arrêt de toutes les procédures ayant pour objet la reprise des meubles ou immeubles à cause de non paiement de dettes à l'exception des dettes revenant aux salariés.

3/ Arrêt du cours des intérêts et indemnités de retard et la suspension des délais de prescription

4/ Le représentant de la débitrice est chargé d'avancer le montant de 500 d sur les honoraires de l'administrateur judicaire et de procéder à l'insertion de cette décision au registre de commerce de la débitrice et la transmission d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques; et la publication au journal officiel de la République Tunisienne à ses frais.

2019X01013VEPA2

Jugement de Faillite

Société de "Jaghmoum Fabrication d'Aliments Composés"

Société anonyme

Capital : 45.000.000

MF : 0648091R/A/M/000

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 15/7/2019 dossier n°181, il a été décidé de mettre la société Jaghmoum Fabrication d'aliments Composés sise à Bourabia Beli délégation Bouargoub Nabeul, Registre de commerce n°B157511999 a été déclarée en faillite et tiré la faillite contre son gérant Monsieur Hichem Jaghmoum.

Ainsi il a été désigné Monsieur Mokhless Ben Youssef syndic de faillite de la société de Jaghmoum Fabrication d'Aliments Composés et le juge Monsieur Makrem Jlassi en tant que juge de faillite.

Conformément aux dispositions du code de commerce. Il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef sis à 55 Rue Kheireddine Pacha 2ème étage A2 Monplaisir - Tunis et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de l'apparition du présent avis sur le journal officiel de la République Tunisienne.

2019402736VEPA2

Avis au Public

En vertu de l'ordonnance sur requête n°35031 rendue par le tribunal de première instance de Béja le 3/6/2019, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme mandataire de justice sur le terrain agricole objet du contrat enregistré à la recette des finances de Mjez Elbab en date du 02/01/2019 sous le numéro 19300011 et de nommé le juge Hanen Hawithek en tant que juge commissaire.

Toute personne ayant droit peut contacter Maître Mokhless Ben Youssef à son cabinet 55 rue Kheiredine Pacha appartement A2 deuxième étage Montplaisir - Tunis.

2019402737VEPA2

Avis

En vertu de Jugement en référé n° 54096 rendu par le Tribunal de première instance du Grombellia en date du 05/07/2019, il a été décidé la nomination de Mr Bilel Rahmouni en tant que mandataire de justice en vue de participer dans l'administration et la direction de la société de développement agricole, une société SARL située à sidi Issa Takelsa Nabeul, en protégeant les droits des parties du conflit en gardant son droit d'accès à tout moment pour vérifier les documents comptables de la société et le droit de signer avec le gérant de la société tous les actes qui dépassent deux mille dinars.

Tous Intéressés peuvent contacter le mandataire judiciaire susmentionné au rue 18 janvier Immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080 tel: 71.709.153· fax: 71.709.863)

2019402743VEPA2

Avis

En vertu de l'ordonnance sur requête n°257 rendue par le Tribunal de première Instance de Grombelia, Il a été décidé le changement du liquidateur Mr Lotfi Khelifi et le remplacer par le liquidateur Mr Bilel Rahmouni en vertu de liquider la succession du défunt Mr Mohamed Ben Ali Mami pour continuer les affaires de la liquidation.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné au rue 18 janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080 .(tel 71.709.153 fax : 71.709.863)

2019402744VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

Identifont unique 064522D

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi 5 septembre 2019 à partir de 10h au siège de TMI sis Rue du Lac Victoria, les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4- Approbation des résultats de l'exercice 2018.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6- Délégations de pouvoirs.

7- Questions diverses.

2019T01147SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

Identifiant unique 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 5 septembre 2019 à partir de 11h à la société TMI rue Lac Victoria - 1053 les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Délégation de pouvoirs.

3- Questions diverses.

2019T01148SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exceptionnelle

LAFICO TUNISIE / SICAF Non résidente

SA au capital : 40.000.000 US $

Siège social : 83 Avenue Mohamed V - Tunis

I.U : 0024556M

Suite à la décision du Conseil d'Administration de la société en date du 18-5-2019, la société LAFICO TUNISIE convoque ses actionnaires pour assister à l'A.G.O.E de la société qui se réunira en date du 5-9-2019 à 10h au siège de la société LAFICO TUNISIE sis au 83 avenue Mohamed V - 1002 Tunis et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Amendement de la résolution relative aux jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.

2- Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2019T01151SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LAFICO TUNISIE / SICAF Non résidente

SA au capital : 40.000.000 US $

Siège social : 83 Avenue Mohamed V - Tunis

I.U : 0024556M

Suite à la décision du Conseil d'Administration de la société en date du 18-5-2019, la société LAFICO TUNISIE convoque ses actionnaires pour assister à l'A.G.E de la société qui se réunira en date du 5-9-2019 à 11h30 au siège de la société LAFICO TUNISIE sis au 83 avenue Mohamed V - 1002 Tunis et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification du premier paragraphe, article 23, chapitre 3 du statut de la société.

2- Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2019T01152SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire du 28 Août 2019

Société Palm Beach Hammamet - S A au Capital : 11.373.920 dinars

Siège social : 2 rue Ali Bach Hamba Tunis

MF : 1574595M

Le conseil d'administration de société Palm Beach Hammamet a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 Août 2019 à partir de 8h30 à l'hôtel villa Didon à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Autorisation de cession des parts.

2- Questions diverses.

2019T01158SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire du 28 Août 2019

Société Villa Didon S.A au Capital 5.164.180 dinars

Siège social : 2 rue Ali Bach Hamba Tunis

MF : 1575215P

Le Conseil d'Administration de la société villa Didon a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 28 Août 2019 à partir de 10h00 à l'hôtel villa Didon à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Autorisation de cession des parts.

2- Questions diverses.

2019T01159SANB3

Convocation à la réunion du conseil d'administration du mardi 20 août 2019

V PRODUCTION

Société anonyme

Au capital de 17.940.000 DT

Siège social : Immeuble SARRA Boulevard principal Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Messieurs les administrateurs de la Société "V PRODUCTION" sont invités à assister aux travaux du conseil d'administration de la société qui se tiendra le mardi 20 août 2019 à 12 heures à l'établissement secondaire de la société sis au 12 rue de l'énergie, zone industrielle de la Charguia I Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social.

2- Modification de l'article 4 des statuts.

3- Pouvoirs en vue des formalités.

2019T01164SANB3

Convocation

QNB

S.A au capital de 260.000.000 dinars

R.C : B122251996

M.F : 000/M/P014247 W

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire et ce, le lundi 26 Août 2019 à 10 h (12 h horaire Doha) au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;

3. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 ;

4. Approbation des Etats Financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018 ;

6. Examen du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Ratification de la nomination de deux administrateurs au conseil de la Banque;

9. Ratification de la nomination du Co-commissariat aux comptes;

10. Divers.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2019R01921SANB3

Convocation à L'assemblée Générale Ordinaire

Mercredi 28-08-2019

Société INSTA TRAVEL SERVICES

Société Anonyme au capital de 100 000 dinars

Siège social Z. T. DKHILA MONASTIR

RC : B1561082018

MF : 1557961RAM000

Messieurs les actionnaires de la Société INSTA TRAVEL SERVICES sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 28-08-2019 à 16h00 au siège de la société sis à Dkhila Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la

gestion de l'exercice clos au 31/12/2018.

2. Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2018.

3. Approbation des états financiers clos au 31/12/2018. .

4. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation du résultat.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation des jetons de présence.

8. Pouvoirs.

2019S00902SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire le mercredi le 28/08/2019

Société Houda Invest

Société Anonyme au capital de 8.445.000 dinars

Siège social : Hôtel Houda Dkhila Monastir

Registre de commerce : 1540352006

Matricule fiscal : 000 MA969060/T

Messieurs les actionnaires de la Société Houda Invest sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 28/08/2019 à 11h00 au siège de la société sis à Dkhila Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2018.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2018.

4. Approbation des états financiers clos au 31/12/2018.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation du résultat.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs

8. Examen de la phase de redressement judiciaire

9. Quitus aux administrateurs.

10. Fixation des jetons de présence.

11. Pouvoirs.

2019S00903SANB3

Convocation à L'assemblée Générale ordinaire Mercredi 28-08-2019

Société Hôtel Medi Golf

Société Anonyme au capital de 3800 000 dinars

Siège social Hammamet Sud

RC : B138431998

MF : 538954D/AM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtel Medi Golf sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 28-08-2019 à 14h00 au siège de la société sis à Dkhila Monastir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité du Conseil et Administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2018.

2. Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2018.

3. Approbation des états financiers clos au 31/12/2018.

4. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

S. Affectation du résultat.

6. Examen du déroulement de la phase du redressement judicaire.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Pouvoirs.

2019S00904SANB3

Convocation à l' Assemblée générale Ordinaire le mercredi le 28-08-2019

Société HOTEL HOUDA

Société anonyme au capital de 3 556 000 Dinars

Siège social : Dkhila 5004 - MONASTIR

R.C : B1505411996

M.F : 020917A.A.M000

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtel HOUDA sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 28-08-2019 à 10h00 au siège de la société sis à Dkhila Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2018.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2018.

4. Approbation des états financiers clos au 31/12/2018.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code

des sociétés commerciales.

6. Affectation du résultat.

7. Examen du déroulement de la phase du redressement judicaire.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs

9. Quitus aux administrateurs,

10. Fixation des jetons de présence.

11. Pouvoirs.

2019S00905SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAMAR LOGISTIC

Société anonyme

Au capital de 1 366 000 Dinars

Siège social : Avenue Farhat Hached immeuble RAWIN Ramla Kerkennah Sfax

Identifiant Unique : 1091954/F/A/M/000

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale ordinaire prévu pour le mardi 20 Août 2019 à partir de 11 heures au local de la société CAMAR LOGISTIC, avenue Mongi Bali, immeuble Borj Elkhalifa, les escaliers, 3000 Sfax Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale annuelle,

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions réglementées prévues pur l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration et au PDG.

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités.

2019X01014SANB3

Convocation au conseil d'administration

CAMAR LOGISTIC

Société anonyme

Au capital de 1 366 000 Dinars

Siège social : Avenue Farhat Hached immeuble RAWIN Ramla Kerkennah Sfax

Identifiant Unique : 1091954/F/A/M/000

Messieurs les administrateurs :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister au conseil d'administration prévu pour le mardi

20 Août 2019 à partir de 12 heures au local de la société CAMAR LOGISTIC, avenue Mongi Bali, immeuble Borj Elkhalifa, les escaliers, 3000 Sfax Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation du conseil d'administration,

- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général de la société ;

- Questions diverses;

- Pouvoirs pour formalités.

2019X01015SANB3

Convocation au conseil d'administration

CAMAR LOGISTIC

Société anonyme

Au capital de 1 366 000 Dinars

Siège social : Avenue Farhat Hached immeuble RAWIN Ramla Kerkennah Sfax

Identifiant Unique : 1091954/F/A/M/000

Messieurs les administrateurs :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister au conseil d'administration prévu pour le mardi 20 Août 2019 à partir de 10 heures au local de la société CAMAR LOGISTIC, avenue Mongi Bali, immeuble Borj Elkhalifa 1 les escaliers, 3000 Sfax Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation du conseil d'administration,

- Arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018;

- Arrêté du rapport de gestion sur l'exercice 2018 destiné à l'assemblée générale annuelle;

- Convocation de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

- Fixation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle;

- Fixation du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale annuelle relative à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour formalités.

2019X01016SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société TROGAMES S.A

S.A au capital de 200.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Gabès

M.F : 3698L/A/M/000

CNSS : N°57807-92

Messieurs les actionnaires de la société TROGAMES sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 17 août 2019 à 10 h au siège de la société sis à l'avenue Habib Bourguiba n°137 Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : situation de la propriété agricole et «mougharsa» et questions diverses.

2019Z00146SANB3

Sté Développement Economique Matmata

S.A capital 20.000 Dinars

MF : 8174

RC : B2240682008

Siège : Rue Tarek Ibn Zied Matmata, 6070

La société notifie à tous les actionnaires qu'ils sont convoqués à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 17 août 2019 à 10H du matin à l'Hôtel «Sidi Idriss» Matmata et ce pour statuer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administrateur de l'exercice 2016 et l'exercice 2017

2- Lecture des deux rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017

3- Ratification le cas échéant des deux rapports du conseil d'administration des rapports du commissaire aux comptes ainsi que les opérations de gestion et du compte 2016/2017

4- Quitus aux membres du conseil d'administration

5- Nomination d'un commissaire aux comptes

6- Nomination d'un PDG.

2019Z00147SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AMEUR PLASTICS S.A

Société anonyme

Au capital de 6500 000 Dinars

Siège social : cité Ennacim Janoura Kebili

MF : 0889956G/A/M/000

CNSS : 11723660

La société AMEUR PLASTICS convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 24/8/2019, à 9 h au siège social de la société cité ennacim janoura kebili à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

Approbation des comptes, Rapport d'activités, Rapport des commissaires aux comptes et distribution des bénéfices de l'exercice 2018, Approbation des conventions réglementaires dans le rapport du commissaire aux comptes) quitus pour gestion de l'exercice 2018 et questions diverses.

2019O00042SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MENINX O.I.S SA

ZI Charguia 1 - 5 rue de l'énergie solaire - 8612 Tunis 2035

MF: 1271038D/A/M/000

RC N° B01202762012

N CNSS : 349194-91

Messieurs les actionnaires de la société "MENINX O.I.S" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29/08/2019 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la date de tenue de l'assemblée et des délais et modalités de convocation;

2. lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices 2016 et 2017;

3. lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016 et 2017 ;

4. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2016 et 2017;

5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017 ;

6. Approbation des conventions règlementées ;

7. Quitus pour le conseil d'administration et le Directeur Général;

8. Affectation des résultats des exercices 2016 et 2017 ;

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration et ratification de sa nomination tardive; ,

10. Ratification du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11. Pouvoirs.

les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2019402742SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extra-ordinaire

SMVDA EL GRIAAT 3

SA au capital de 400.000 DT

3, Rue Farhat Hached Borj El Amri MANOUBA

MF : 912295E

RC : B2615252005

Messieurs les actionnaires de la SMVDA EL GRIAAT 3 sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extra ordinaire qui se tiendra le 24 Août 2019 à douze Heures au 3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba ayant pour ordre du jour suivant :

1/ Annulation de l'AGE du 02/08/2008 portant sur l'augmentation de capital.

2/ Transfert du siège social.

2019402745SANB3

Convocation

Société de Construction Métallique du Cap-Bon

"COMECAB"

Société anonyme

Capital social : 1106 000 DT

11, Rue d'Algérie, Tunis

Identifiant unique : 5073Q

Messieurs les actionnaires de la Société de Construction Métallique du Cap-Bon «COMECAB» société anonyme, au capital de 1 106 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 21 août 2019 à 11h, au 43 Avenue H. Bourguiba, Le Colisée, Bureau 358, 3ème étage, 1000 - Tunis, sur convocation du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

(1) Ratification de la tenue tardive de l'Assemblée Générale

(2) Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017.

(3) Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2017.

(4) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2017.

(5) Affectation du résultat de l'exercice 2017.

(6) Renouvellement du mandat d'un administrateur.

(7) Questions diverses.

2019402758SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société AMEN SANTE S.A.

Société anonyme

Au capital de 62.156.250 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac,

Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

Messieurs les actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A. sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 26 août 2019 à 9 h, aux Bureaux d'AMEN SANTE sis à l'immeuble Emeraudes Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la société,

2- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et de modification corrélative des statuts,

3- Délégation de pouvoirs au Directeur Général afin d'effectuer la déclaration de souscription et de versement,

4- La modification corrélative de l'article 6 des statuts relatifs au capital.

5- Pouvoirs

2019402771SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale pour sa deuxième convocation

Société Mutuelle de Service Maritime «Essallem» Sayada

M. Fiscal : 4456Y/N/M/000

M. CNSS : 76509-73

Le président de la société mutuelle de service maritime «Essallem» Sayada porte à la connaissance de tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire des exercices 2012-2013-2014-2015-2016-2017 aura lieu le jeudi 15 août 2019 à dix heures de matin au local maison de culture à Sayada afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports moral et financier relatifs aux exercices 2012-2013-2014-2015-2016-2017

- Lecture des rapports de commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2012-2013-2014-2015-2016-2017

- Discussions et approbation des rapports

- Mise à jour de la liste des adhérents

- Renouvellement de deux tiers de conseil d'administration

- Décider de la situation du café de société

L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de la représenter à l'assemblée générale

L'adhérent ne peut représenter plus que deux adhérents

2019P00300SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Oussema Ben Rachid Bouderbela titulaire de la C.I.N. N° 05365768 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 6300 m² renfermant une maison à la route Gremda de km 12 Sfax limitée au Sud et à l'ouest par un passage, à l'Est par Frikha et au Nord par Ben Arab et Abid.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Maaloul et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X01009DIVD2

Avis

Mr Hsan Ben Bechir Moalla titulaire de la C.I.N. n°01061509 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 51812 m² entre la route de Manzel Cheker et la route d'Agerb km 15 Sfax limitée au Sud par Moalla, à l'Est par un passage, au Nord par Baklouti et à l'ouest par la Société traksa.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ridha Koubaa et Ahmed Maaloul.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X01010DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Le titre de propriété est perdu. La propriété n°75947 de Sfax est nommée «Faizah». Pour sa propriétaire, Faizah Bent Mohamed Ben Ahmed al-charmi, n°9, et numéro le Sind muslman 5007/02, décédée le 02/01/2016.

Les seuls héritiers selon l'acte de décés de ses frères «Ali et Fathia».

2019X01011DIVD2

Avis

Mr. Jabeur Ben Mihriz, Ben Mohammed Hirgli le 15/01/1948 à Hammamet titulaire de la carte d'identité n°5006039 annonce qu'il a perdu son titre de Propriété du titre foncier n°555426 Nabeul.

2019N00487DIVD2